

.....
Avis n°17-43656

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/17-43656/officiel>

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **87**
Annonce No **17-43656**
Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Cté de cnes du Pays de Saint-Yrieix.
Correspondant : NARDOT Christophe, rue du 8 mai 1945 - B.P. 28 87500 Saint-Yrieix-la-Perche, tél. : 05-55-08-88-76, télécopieur : 05-55-08-21-80, courriel : info@communaute-saint-yrieix.fr adresse internet : <https://www.e-marchespublics.com> .
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com> .

Objet du marché : restauration de la Collégiale du Moustier classée au titre des Monuments Historiques - marché de maîtrise d'oeuvre.

Catégorie de services : 12.

CPV - Objet principal : 71200000

Objets supplémentaires : 71221000.

Lieu d'exécution : place Attane, 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Code NUTS : [FR633].

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

mission de maîtrise d'oeuvre type base compris exe + opc

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : restauration de la Collégiale du Moustier classée au titre des Monuments Historiques - marché de maîtrise d'oeuvre.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 12 juin 2017.

Cautionnement et garanties exigés : sans objet.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

le financement des prestations est effectué par le budget général de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix. Prestations réglées sur le chapitre 23 compte 23-17. Traitement des paiements par le logiciel CID 87. Prix fermes. Le règlement de comptes du marché se fait par des acomptes mensuels et un solde établis et réglés conformément aux articles 11.2 à 11.8 du CCAG prestations intellectuelles. Le règlement du présent marché se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Les sommes seront payées dans un délai conforme à la réglementation de la comptabilité en vigueur. Références des dispositions applicables : art 17, 18-v, 110 à 121, 127 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : au stade de l'attribution, le marché sera délivré : soit à une entreprise unique avec sous-traitance éventuelle, soit à des entreprises groupées solidaires, soit à des entreprises groupées conjointe avec mandataire solidaire. En cas de groupement, le mandataire sera impérativement l'architecte. Conformément aux articles 45-ii et 45-iii du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. En cas de refus, l'offre sera déclarée irrecevable.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : la recevabilité des candidatures sera appréciée au vu des documents fournis par les candidats conformément aux dispositions des articles 44, 48 à 54 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Voir article n°11 du règlement de consultation.

Situation juridique - références requises : les opérateurs doivent être inscrits sur un registre professionnel.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : le pouvoir adjudicateur doit procéder au recrutement d'un maître d'oeuvre dont les compétences sont définies aux articles R 621-28 et suivants du Code du Patrimoine, à savoir :

- la maîtrise d'oeuvre des travaux de restauration sur un immeuble classé sera obligatoirement assurée par un architecte en chef des monuments historiques (Acmh) ou un architecte titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement (Dsa), mention " architecture et patrimoine " ou de tout autre diplôme européen équivalent.

- le candidat doit être inscrit à un tableau régional de l'ordre des Architectes en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi du 3 janvier 1977.

- l'architecte doit pouvoir justifier d'une activité professionnelle régulière de maîtrise d'oeuvre dans le domaine de la restauration du patrimoine bâti ancien pendant les dix années qui précèdent l'ouverture de la consultation, soit comme salarié d'une agence ou d'un organisme privé ou public, soit à titre libéral. Par ailleurs, le candidat doit présenter des références similaires à l'opération.

Compte tenu d'une part, du programme des travaux et, d'autre part, des attentes du maître d'ouvrage, il appartient au candidat de juger de l'opportunité d'associer d'éventuels prestataires complémentaires via une cotraitance ou une sous-traitance. Ces interventions pourraient notamment porter sur le domaine de l'économie de la construction, de la structure et des fluides.

Référence professionnelle et capacité technique - Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : le

pouvoir adjudicateur souhaite que les candidats présentent des références dans la restauration d'édifice classé dont le programme des travaux est similaire à celui défini à l'article 2 du règlement de consultation et pour des opérations financières de même ordre (1 M euros Ht).

La prestation est réservée à une profession particulière.

Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :
r621-28 et suivants du Code du patrimoine.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

Marché réservé : non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Autres renseignements demandés :

- Autres renseignements demandés : assurances civiles à jour;
- Autres renseignements demandés : un dossier technique comprenant une présentation du candidat ou de l'équipe candidate. Les éléments suivants devront être abordés :
 - composition de l'équipe et indication du mandataire,
 - présentation succincte des différentes structures en indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
 - cV des différents intervenants en charge de la prestation
 - indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique :
 - o Copie du Diplôme d'architecte en Chef des Monuments Historiques ou, à défaut, d'architecte du Patrimoine,
 - o Attestation d'inscription à l'ordre des Architectes,
 - o Pour les intervenants techniques, copie du diplôme.
 - Pour le(s) architecte(s) : Présentation d'une liste des principales références effectuées au cours des dix dernières années justifiant de sa compétence à intervenir sur les travaux de restauration en matière de Monuments Historiques. Cette liste indiquera le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations seront prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
 - Pour le(s) architecte(s) : Un dossier d'oeuvres (press-book) sommaire explicitant sa compétence à partir de projets ou de réalisations. Un complément d'informations sur les références les plus significatives en rapport avec le projet envisagé pourra être fourni.
 - Pour les intervenants techniques : une sélection de références des trois dernières années pour des

opérations techniques et financières de même ordre et de complexité équivalente.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif

Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique de l'offre : 70 %;

- montant de l'offre : 30 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 4 mai 2017, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2017-002.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable gratuitement sous sa forme dématérialisée sur le site internet suivant : www.e-marchespublics.com.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

voir articles 14 à 17 du règlement de consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 mars 2017.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :
Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix.

Correspondant : Christophe NARDOT, rue du 8 mai 1945, 87500 Saint-Yrieix-la-Perche, , tél. : 05-55-08-88-73, , courriel : info@communaute-saint-yrieix.fr.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif 1, cours Vergniaud 87000 Limoges, tél. : 05-55-33-91-55.